

Présence d'une citerne à mazout

- ☐ moins de 5.000 litres mise en usage avant le 1er août 1995 ☐ moins de 5.000 litres mise en usage après le 1er août 1995 ☐ plus de 5.000 litres
aérienne ☐ plus de 5.000 litres sous-terrainne

